

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 21 novembre 2016

n°11

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 20

PRESENTS (15) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, Mme BARREAU, M.BARBOT, M.BONNET, M.CHAINE, M.BEN EMBAREK , M.PREHER, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MARTIN, Mme PONTHER, M.MELQUIOND

POUVOIRS (5) : Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à M.MELQUIOND
M.HENEAU donne pouvoir à Mme BARREAU
Mme BOURAT donne pouvoir à M.PREHER
Mme AZIHARI donne pouvoir à M.BEN EMBAREK

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : Mme BARREAU

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Mise en place d'un règlement pour le jeu-concours "Le Théâtre Blossac" organisé dans le cadre de l'anniversaire de la réouverture du théâtre Blossac

Le service du Pays d'art et d'histoire, qui a pour mission la valorisation du patrimoine de l'Agglomération, s'associe à la manifestation anniversaire du théâtre Blossac organisée les 3 et 4 décembre 2016 par le service culturel.

A cette occasion, des spectacles et/ou concerts seront proposés gratuitement aux Châtelleraudais par des associations ou des établissements scolaires du territoire de l'Agglomération.

Afin d'éveiller le public de cette manifestation à la valeur et aux richesses patrimoniales du théâtre Blossac, le film réalisé à l'occasion de la restauration et de la réouverture en 2013 sera diffusé avant chaque représentation. Il montrera au public les étapes de l'histoire et de la restauration de l'édifice.

Afin de rendre ludique la présentation de ce film, un "quizz" dont les réponses se trouveront dans le reportage sera mis à disposition des spectateurs. La participation à ce jeu-concours permettra de remporter des places gratuites pour les visites guidées du théâtre, très prisées pendant les fêtes de fin d'année.

VU l'article II.4 des statuts de la communauté d'agglomération relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la convention pluriannuelle du Pays d'Art et Histoire signée avec l'Etat le 13 février 2012,

CONSIDERANT que l'organisation d'un jeu-concours autour du théâtre Blossac est de nature à valoriser la manifestation "Anniversaire du Théâtre",

Acquitté en PREFECTURE le 23/11/2016

Délibération du bureau prise par délégation

du 21 novembre 2016

n°11

page 2/2

CONSIDERANT la nécessité d'établir un règlement pour définir les modalités du jeu-concours,

Le bureau, ayant délibéré:

- adopte le règlement du jeu-concours joint en annexe,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce jeu-concours.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 23/11/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

